



TEXTE ADOPTÉ n° 187

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

9 octobre 2003

PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion de la France au **protocole de 1996**
à la convention de 1972 sur la **prévention de la pollution**
des mers résultant de l'immersion de déchets.*

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros : *Sénat* : **310** (2001-2002), **190** et T.A. **83** (2002-2003).

Assemblée nationale : **653** et **982**.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'adhésion de la France au protocole de 1996 à la convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, fait à Londres le 7 novembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 octobre 2003.

Le Président,

Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 653.

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE

11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

Texte adopté n° 187 – Projet de loi autorisant l'adhésion de la France au protocole sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets.